



curafutura

Die innovativen Krankenversicherer
Les assureurs-maladie innovants
Gli assicuratori-malattia innovativi



Communiqués 29.02.2016

Une nouvelle recette inadéquate

curafutura prend connaissance de la nouvelle charge visant à instaurer une caisse-maladie unique, dirigée et contrôlée par l'Etat. Une fois de plus, une solution inadéquate est proposée pour relever les défis auxquels notre système de santé est confronté.

La «Fédération romande des consommateurs» (FRC) envoie aujourd'hui en consultation son projet de «caisses de compensation cantonales» auprès des principaux acteurs du système de santé suisse. La FRC propose de modifier la Constitution fédérale de manière à permettre aux cantons de créer des caisses de compensation cantonales ou intercantionales dans le domaine de l'assurance obligatoire des soins. Ces nouveaux organismes auraient également pour tâche de fixer, d'encaisser et de gérer des primes d'assurance-maladie uniformes à l'échelon cantonal. Les assureurs-maladie actuels auraient alors pour mission de contrôler l'encaissement et la facturation. Selon les résultats de la procédure de consultation, la FRC pourrait lancer une initiative populaire correspondante.

curafutura prend connaissance avec stupeur de cette nouvelle charge visant à instaurer une caisse-maladie unique, dirigée et contrôlée par l'Etat. Récemment, en septembre 2014 seulement, le peuple suisse a clairement refusé un tel projet à 62%, pour la troisième fois de suite après 2003 et 2007.

A ce propos Pius Zängerle, directeur de curafutura, précise: «Parler désormais de caisses de compensation cantonales vise simplement à dissimuler le fait qu'il s'agit, sur le fond, d'instaurer une caisse unique. Il est singulier que ce soit justement une organisation de défense des consommateurs qui propose un tel marché de dupes.» L'argument selon lequel les cantons pourraient à l'avenir décider eux-mêmes de la création de telles caisses uniques ne convainc pas davantage. Pius Zängerle: «Un système comptant jusqu'à 26 solutions cantonales cloisonnées ne servira en aucun cas les intérêts de notre système de santé. Nous devons désormais intensifier la coopération et la coordination avec les cantons, et il faut donc se départir de l'esprit de clocher.»

Contact pour les médias:

Pius Zängerle, directeur

Téléphone: 031 310 01 84, portable: 079 653 12 60; pius.zaengerle@curafutura.ch